



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 35

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	21
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 31 mars 2025

**OBJET : AMÉNAGEMENT VOIE
VERTE – 3^e TRANCHE –
ACTUALISATION AP/CP 003**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. DIANA C.
RACINE FREIXENET M. GEROUDET A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : CHEVRON F. « pouvoir à
RACINE FREIXENET M. » QUERNEC-
GARIN C. « pouvoir à MORIAUD P. »
MATTERA A. « pouvoir à TRONCHON J. »
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
C. »**

ABSENTS : ARNOUX R. CORNU C.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n° 2022 - 72 du 11 octobre 2022 approuvant son règlement financier pour la commune ;

Vu la délibération n° 2022 - 29 du 12 avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'aménagement de la voie verte – 3^e tranche ;

Vu la délibération n° 2023 - 32 du 11 avril 2023 décidant la modification d'une autorisation de programme pour l'aménagement de la voie verte – 3^e tranche,

Vu la délibération n° 2024 - 34 du 09 avril 2024 décidant la modification d'une autorisation de programme pour l'aménagement de la voie verte – 3^e tranche,

Envoyé en préfecture le 12/04/2025

Reçu en préfecture le 12/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 074-217400704-20250408-D2025_35_08



Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur les autorisations de programme et crédits de paiement pour le vote du budget principal primitif 2025 ;

Considérant la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° 003 - aménagement de la voie verte – 3^e tranche et crédit de paiement ;

Il est proposé au conseil municipal,

De modifier le montant de l'autorisation de programme n° 003 - aménagement voie verte – 3^e tranche,

D'approuver la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC		RÉALISÉ	CP 2025
1 714 730 €	2315-89	28 080 €	1 686 650 €

De préciser que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du montant de l'autorisation de programme n° 003 - aménagement voie verte – 3^e tranche,

APPROUVE la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC		RÉALISÉ	CP 2025
1 714 730 €	2315-89	28 080 €	1 686 650 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2025.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD

